

Le SEGUR est un protocole d'accord (3 juillet 2020) entre :

3 inter-syndicats de praticiens, (l'INPH, la CMH le SNAM-HP)  
et le gouvernement

Il marque le début de la refondation des Hôpitaux publics

Cet accord acte une revalorisation des revenus des  
personnels médicaux de l'hôpital public qui est très  
en dessous des objectifs revendiqués.

## Acquis:

- Suppression des 3 premiers échelons des grilles salariales des PH,
  - . Rajout de 3 échelons supplémentaires en fin de carrière
- Eligibilité à l'IESPE en période probatoire,
- Revalorisation de la prime d'exercice territoriale (PET)
- Revalorisation de la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH)
- Valorisation des fonctions de chef de service

- revalorisation de l'engagement dans le service public des 50 000 médecins, pharmaciens et odontologistes éligibles à l'IESPE (du praticien attaché au PUPH) à hauteur de 1 010 € brut quelle que soit leur ancienneté .
- d'assurer aux 40 000 praticiens hospitaliers une perspective de fin carrière revalorisée par le rajout de 3 échelons

**supplémentaires**

Brahim Slim Président FPS Secrétaire général INPH

20ème Séminaire FPS 18/09/2021

3

**SUPPRESSION DES 3 PREMIERS ÉCHELONS EN DÉBUT DE CARRIÈRE:** FINANCÉE EN PLUS DE L'ENVELOPPE DE (450 MILLIONS D'EUROS)

**LA CRÉATION DE 3 ÉCHELONS EN FIN DE CARRIÈRE DES MÉDECINS :** 2 ÉCHELONS DE FIN DE GRILLE DE 5 000 € ET UN 3ÈME DE 7 000 € BRUTS ANNUELS SUR DES DURÉES DE 4 ANS.

**L'INDEMNITÉ DE SERVICE PUBLIC EXCLUSIF REVALORISÉE DE 493 € BRUTS / MOIS PASSE À 1 010 € BRUTS / MOIS** POUR TOUS LES MÉDECINS QUI ONT FAIT LE CHOIX DE L'HÔPITAL PUBLIC.

**PERMETTRE AUX MÉDECINS D'EXERCER AUSSI BIEN À L'HÔPITAL QU'EN VILLE** POUR DIVERSIFIER LES MODES D'EXERCICE.

**DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS AVEC LA MISE EN PLACE D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS ET LA RECONNAISSANCE DES ACTIVITÉS NON CLINIQUES COMME LA RECHERCHE.**

**SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU.**

- DÉVELOPPER ET VALORISER LES COMPÉTENCES TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE
- FAIRE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL UNE PRIORITÉ DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES
- **BÉNÉFICE DE L'IESPE ET DE L'IASL AUX PH EN PÉRIODE PROBATOIRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020**
- DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ D'EXERCICE ET OUVERTURE DE L'ACTIVITÉ LIBÉRALE INTRA-HOSPITALIÈRE DES PH *(17/03/2021)*
- RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES PRATICIENS : CRÉATION DES VALENCES NON CLINIQUES, ASSOUPPLISSEMENT DE L'AIG, CRÉATION D'UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL AVEC LE CHEF DE SERVICE

- **NOUVEAU STATUT UNIQUE DE PRATICIEN HOSPITALIER**
- **NOUVEAU STATUT UNIQUE DE PRATICIEN CONTRACTUEL**
- **SIMPLIFICATION ET RÉNOVATION DU CONCOURS NATIONAL DE PRATICIEN HOSPITALIER**

- AVANCÉES OUI . JAMAIS OBTENUE DEPUIS 20 ANS MAIS ....
- PEU SATISFAISANTES AU REGARD DES EFFORTS ET DES SACRIFICES DU PERSONNEL MÉDICAL AVANT ET APRÈS LE COVID .
- ON ATTENDAIT PLUS DU « QUOI QU'IL EN COÛTE » ET DE L'INVESTISSEMENT MASSIF DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ
- ECHÉANCE PRÉSIDENTIELLE : NOUS AVONS ENCORE UNE CARTE A JOUER